

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11
Par la poste. 15
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au Bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE

On écrit de Berlin, 15 octobre : Il a été demandé à M. l'archevêque de Posen de prêter serment qu'il ne retournerait pas dans son diocèse sans le consentement du roi. Il ne se refusa pas seulement à faire cette promesse, mais déclara même qu'il se considérait comme obligé à y retourner aussitôt qu'il le pourrait. On a donc pris des mesures pour surveiller strictement sa personne. Hier le chapelain de Monseigneur a enfin pu se mettre en route pour Colberg après avoir promis par écrit de n'avoir aucune relation avec aucun bourgeois de cette ville ni avec aucun ecclésiastique du diocèse de Posen.

On écrit de la même ville le 15 : Depuis que l'expérience a démontré que le transport d'une armée entière est praticable par les chemins de fer, le projet d'un rail way de l'Etat vers les provinces du Rhin a de nouveau été soulevé.

FRANCE. — Paris, le 21 OCTOBRE.

On lit dans le Journal des Débats : « Le maréchal Espartero continue à s'avancer vers les montagnes qui forment la triple frontière d'Aragon, de Castille et de Valence, et dans lesquelles se tient cantonné Cabrera, disposé, à ce qu'il paraît, à faire la plus opiniâtre résistance. L'armée constitutionnelle s'avance à petites journées, contrariée par les mauvais chemins. Les dernières nouvelles sont du 12. L'armée se portait dans la direction de Segura et de Montalban sur 5 colonnes, l'une par Daroca, l'autre par Hija, et la 5e par Belchite, et l'on atteignait déjà la vallée supérieure du Rio San-Martin. Mais l'on n'en était encore qu'aux opérations préparatoires.

« Le premier acte décisif de la campagne sera le siège de Segura, dont la prise fera tomber en peu de jours Aliaga et Montalban. Viendrait ensuite le siège de Cantavieja et plusieurs autres petits forts, et enfin celui de Morella, place d'une importance majeure.

« Cabrera tient en son pouvoir deux mille cinq cents prisonniers constitutionnels et cinq cents otages de tout âge et de tout sexe, malheureux qu'il a fait enlever et qu'il traite de la façon la plus barbare pour leur extorquer de grosses rançons. Il semble redoubler de férocité à l'approche de la tempête qui gronde sur lui.

« Les bruits de transaction qui ont couru paraissent peu probables d'après la proclamation du général Espartero, dans laquelle Cabrera et le comte d'Espagnos sont appelés deux monstres altérés de sang (dos monstruos sedientos de sangre). Peut-être aura-t-on meilleur marché de quelques-uns des chefs de bandes que Cabrera s'est asservis, et qu'il tient sous un joug de fer. Parmi tous ces chefs, tels que Forcadell, Ripolito, Polo, Gracia, Balmaceda, Lacova, Alberto, Tallada, Llangostera, il s'en trouvera peut-être qui se soumettront par haine pour le joug tyrannique et les prétentions excessives de Cabrera, dont l'orgueil et la cruauté n'ont plus depuis longtemps aucun frein.»

On lit dans le Journal du Cher, du 19 : Le bruit court dans notre ville, que M. de Timan, qui est de retour à Bourges depuis hier, aurait apporté à don Carlos l'assurance que ses passeports allaient lui être expédiés. Nous ne saurions dire d'une manière positive à quelles conditions le prétendant aurait obtenu de quitter la France, avec la liberté de se retirer soit en Italie, soit en Autriche. On nous assure que la France et l'Angleterre lui garantissent le paiement de la part du gouvernement espagnol d'une pension de 2,000,000 de francs, représentant le revenu de ses biens séquestrés en Espagne; cette garantie n'aura pu être donnée que contre des engagements pris par le prétendant dans l'intérêt de l'Espagne et pour l'exécution desquels l'Espagne, il est vrai, n'aura d'autre garantie que l'impossibilité où il se trouve de les rompre.

« La pierre que la fille Girondelle a lancée dans la voiture du roi et qui y a été retrouvée, a été remise par le roi lui-même au préfet de police; cette pierre est polie de tous les côtés et a des

formes qui en faisaient un projectile très-dangereux; elle a été, dit-on, déposée au musée d'artillerie, à côté de la machine infernale de Fieschi et de la canne-fusil du régicide Alibaud.

Quant à la fille Girondelle, il paraît décidé qu'elle sera envoyée dans une maison de santé; probablement il n'en sera plus question désormais, et il n'y aura pas d'instruction ni de procédure commencée contre elle; tout l'annonce du moins et il n'en peut guère être autrement.

« Nous lisons dans le Journal de l'Ain du 18 octobre : Nous apprenons qu'un des membres de la famille Peytel est parti pour St-Cloud, où se trouve en ce moment le roi, pour solliciter une commutation de peine. Peytel exprimait l'autre jour à une personne qu'une des plus grandes peines qu'il éprouvait, c'était de songer aux douleurs de sa famille, à la peine qu'il lui causait : « Pour lui éviter de nouveaux chagrins, disait-il, je voudrais être exilé loin de la France, que je ne reverrais jamais. » Comme on ne rase plus Peytel, sa longue barbe et ses longs cheveux donnent, dit-on, à sa figure un aspect étrange. Peytel écrit constamment, même la nuit, à l'aide d'un carton découpé qu'il appuie sur son papier.

« L'Univers rectifie la nouvelle mise en circulation par la Revue des Deux Mondes, que le ministère avait entamé des négociations avec l'Angleterre pour l'achat d'une île dans l'Océanie, propre à recevoir nos condamnés à la déportation.

« Il est très-vrai, dit l'Univers, que le gouvernement prépare un projet de loi sur la déportation de nos divers condamnés, dans lequel, dit-on, cette peine serait appliquée non-seulement à la répression de quelques délits particuliers, mais encore à la punition de toute récidive quelconque. Le lieu sur lequel on semble avoir jeté les yeux n'est point un archipel de l'Océanie, mais bien la baie de Derai, sur la côte de la Guinée.

« Ce point, visité par les capitaines Duperré, en 1825, Durville, en 1828, semble offrir, par la fertilité de son sol et la salubrité du climat, tout ce qu'il est possible de souhaiter pour un établissement pénitentiaire de ce genre. Le ministère s'est entendu avec le gouvernement hollandais, qui, en 1828, a fait un établissement sur les bords de la rivière Domza, sur la côte ouest du même pays; ce projet ne semble pas rencontrer d'obstacles.»

« Hier, à quatre heures, M. Eulriot a fait devant un public immense l'expérience aérostatique par laquelle il prétendait prouver qu'il aurait découvert l'art de diriger les ballons.

On voyait dans l'enceinte un énorme ballon ayant la forme d'un immense ovale concholé sur le côté. A ce ballon était attaché une espèce de cabriolet flanqué d'ailes semblables à des ailes de moulin; en avant et en arrière étaient deux espèces de rames qui en formaient comme la tête et la queue.

A quatre heures et demie, la navigation aérienne a commencé; et comme le ballon était retenu par des cordes, M. Eulriot a pu faire le tour du Champ-de-Mars en manœuvrant de ses rames; mais à peine les cordes ont-elles été coupées, que le ballon a enlevé rames, ailes et rameurs, et tout a disparu dans les nuages. C'est le ballon qui a maîtrisé l'appareil au lieu d'être dirigé par lui.

M. Eulriot est parti nu-tête et bras nus. A l'entrée de la nuit, on n'était pas sans inquiétude sur son compte. M. Garnerin et sa fille regardent M. Eulriot plutôt comme un habile mécanicien que comme un aéronaute expérimenté.

Ce matin nous apprenons que M. Eulriot est descendu sans accident, hier vers sept heures, derrière Courbevoie, au milieu de la plaine.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 14 octobre.

La modification du cabinet paraît devoir être ajournée. On dit que Cabrera a fait fusiller un officier supérieur chargé de parlementer avec lui.

Notre correspondance ordinaire de Madrid annonce que le ministère est décidé à rester en place, et à proroger la chambre s'il le faut.

Le général Cordova est sérieusement malade. Les cortès discutent le projet de loi sur les récompenses militaires.

(Correspondance particulière.)

A l'issue du conseil qui s'est tenu hier, les ministres se sont transportés dans les appartements de la reine. Ils lui ont déclaré que leur intention était de conserver leurs portefeuilles si tel était le bon plaisir de S. M. La reine s'est empressée de les confirmer dans cette résolution. On prétend que cette détermination a été prise à la suite de l'arrivée d'importantes dépêches du duc de la Victoire; le duc s'élève avec force contre cette combinaison qui porterait les exaltés au pouvoir. La première conséquence du rétablissement de l'harmonie entre les ministres, sera la prorogation de la chambre, si le ministère ne trouvait pas auprès d'elle l'appui désiré.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 21 octobre : S. M. le roi a ouvert aujourd'hui la session ordinaire des états-généraux par le discours suivant :

« Nobles et puissans seigneurs, à l'occasion de l'ouverture de votre session actuelle, je puis donner de nouveau l'assurance que mes relations avec les puissances étrangères continuent à se faire remarquer par des sentimens mutuels d'amitié et de bon vouloir.

« Le traité de commerce et de navigation avec les états-unis d'Amérique et celui de commerce avec les états de l'union douanière allemande, conclus avec moi au commencement de cette année, fournissent de nouvelles garanties pour le développement de la prospérité de la Néerlande.

« De mon côté, tous les efforts ont été faits pour assurer et hâter l'exécution entière du traité avec la Belgique.

« Les propositions que j'ai faites à la confédération germanique, relativement à une indemnité territoriale pour la partie cédée du grand-duché de Luxembourg sont déjà acceptées.

« Mon ministre des affaires étrangères donnera V. N. P. communication de la manière dont cet objet a été réglé.

« Ainsi le temps est venu de s'occuper des changemens à la loi fondamentale, qui sont devenus nécessaires par la séparation de la Néerlande et de la Belgique. Un projet sera, à cet effet, présenté à V. N. P.

« Par suite du traité avec la Belgique, on a pris des mesures, afin de ramener la force armée, pour autant que possible, sur le pied de paix.

« Dans ce but, les corps de volontaires et les autres volontaires des forces de terre et de mer ont été remerciés des services qu'ils ont rendus, les gardes communales mobiles ont été licenciées, l'armée en campagne a été dissoute, et il a été donné congé aux hommes des levées de la milice nationale, qui avaient accompli leur terme de service de cinq années. Au printemps prochain il en sera de même de la levée de 1835.

« On a accordé le congé ordinaire à une grande partie des miliciens de levées plus récentes.

« Par l'une et l'autre de ces mesures, on approche de la situation où doit se trouver la milice nationale en temps ordinaire, et il ne sera plus nécessaire de pourvoir par une loi spéciale à la levée suivante.

« Je ne puis parler de cet objet sans faire participer V. N. P. au sentiment d'approbation et de reconnaissance qui m'anime quand je me rappelle la manière si honorable dont la force armée de la Néerlande s'est acquittée de ses devoirs pendant les années écoulées, et l'exemple non moins noble que salutaire de fidélité et de patriotisme qu'elle a présenté.

« L'administration intérieure continue à répondre à ce qu'on est en droit d'attendre d'elle.

« Les grains et les fruits de la terre ont été en général moins abondans que de coutume; mais ont été achetés aux cultivateurs à des prix plus élevés.

« Le commerce et la navigation sont florissans. Dans l'indus-

Feuilleton.

TALMA.

Souvent, dans le costume de son rôle, Talma venait donner au parterre des nouvelles de son ancien camarade de table, la calotte de peau. Ces nouvelles étaient datées de Castiglione, d'Arcole, de Rivoli. Avant de partir pour aussi marié, la veuve du marquis de Beauharnais l'avait fait entrer dans une ancienne famille. Cette femme devait être le lien mystérieux qui, plus tard, le rapprocherait du présent du passé, qui aiderait à mettre la république dans les chrétiens, réconcilia les vainqueurs et les vaincus. Nous allons bientôt jeune actrice élevée sous le charme et le jeu de Mlle. Contat, c'était l'ancienne Vanhove. Elle plut à Talma par l'élégance de ses manières, par son bon ton, par son esprit distingué.

Il venait près d'elle pour chercher des conseils; ce fut pour lui sa madame de Beauharnais, Julie devina ce qu'elle n'avait point encore surpris; la jalousie la rendait importune. Quand une femme est délaissée, son rôle devient difficile et demande un tact infini, une résignation pleine de douceur; suite d'une querelle violente, Talma prit la fuite, ne reparut plus, et, par vint se placer la liberté; nos lois permettaient alors le divorce. La fierté tint lieu de courage à Julie; sa réponse est un chef-d'œuvre d'éloquence : on peut contracter un second mariage. Alors, guidé par sa nouvelle compagne, pour professeur dans son ménage, Talma essaya Orosmane et Zamore; il n'osa ces essais n'ajoutèrent rien à sa renommée. Othello érasait Orosmane. Mlle. Contat, après l'avoir vu dans ce dernier rôle, dit : « C'est le Maure de Bouffonille. »

Au milieu de ces études, il apprit que Julie languissait, atteinte d'une maladie dont les progrès étaient effrayans et rapides. Talma, troublé, prit la plume et lui demanda avec instance d'aller auprès de son lit la réponse fut longue à venir : elle vint enfin; l'heure et le jour où l'on consent de le recevoir sont indiqués. Talma dévora le temps qu'il lui fallait attendre : il sort agité, il arrive devant la maison qu'il a délaissée; de longues voiles de deuil la paraissent tristes et tombaient flottans sur un

cerueil : Julie s'était placée là pour le recevoir. Talma s'est toujours rappelé ce spectacle affreux comme la cause d'une émotion nerveuse qui alors influa sur sa santé et qui toute sa vie a laissé dans son âme un sentiment profond de terreur. Comme l'art chez lui profita de tout, de ses joies comme de ses tristesses, il faut attribuer à cet événement ce que son jeu offrait de sombre et de mélancolique.

Une réaction irrésistible commençait à se faire sentir en France : tout la subissait, la politique comme l'ordre social, les intérêts comme les idées. Le pouvoir, d'abord dispersé aux mille mains d'une convention, puis concentré dans cinq directeurs, avait fini, comme toujours, par aboutir à l'unité. Une épée gouvernait seule, en guise de sceptre; réduite à un vain mot, la république se faisait monarchie. La même influence atteignait la scène; toute la littérature de la révolution n'inspirait plus qu'une sorte de dégoût. Talma se soutenait avec peine au milieu de son répertoire qui tombait en ruine. Le public est cruel et terrible dans ses retours; quand ces sortes de reflux arrivent, ceux qui allaient en avant s'arrêtent tout-à-coup comme épuisés; alors ceux restés en arrière, reposés en quelque sorte dans l'adversité, qui de sa nature est passive, reprennent et reprennent la voix; ils condamnent tout ce qu'ils ont laissé faire.

Au milieu de cette disposition des esprits, un jeune homme, dont l'accent méridional dénonçait le sol où il est né, frappe à la porte du théâtre de la république, qui, soumis au mouvement réactionnaire, avait changé son nom, et était redevenu le Théâtre-Français, à l'aide d'une réunion opérée entre les deux troupes. Quelques hautes protections font ouvrir la porte à ce jeune homme; les sociétaires se rassemblent un matin pour l'entendre, à l'exception de Talma, qui, par congé, donnait des représentations à Marseille. Le jeune aspirant répète quelques scènes de l'Oreste d'Iphigénie en Tauroïde.

On allait l'écoquer, lorsque Baptiste aîné, ayant autorisé par son expérience et par son caractère, dit à ses camarades : « Ce n'est pas encore à du talent, sans doute; mais néanmoins s'il débutait ce soir, nous aurions demain pour le voir tout Paris. » Ces mots appellent Dugazon; il s'approche en disant : « Je me charge de lui. » Dugazon avait dans la tête tous les souvenirs de Lekain; il les transmet à son élève, qui, peu de temps après, au moment où une nouvelle absence de Talma laissait la place vide, parut pour la première fois dans Achille, devant 800 francs de recette; la seconde soirée la recette s'éleva à 5000 francs. Il continua ses heureux débuts par Orosmane, Tancrède, Vendôme, Gengis-Kan, Mahomet, tout le répertoire de Lekain. Les débris de l'ancienne société de Paris l'accueillent avec délire; ils retrouvent en lui tous leurs plaisirs passés, leur jeune âge, toute la tragédie telle qu'elle existait sous un régime qui plaisait à leur goût, à leurs opinions et à leurs habitudes, qui peut-être va revenir, puisque l'ancien genre est revenu. Lafon, car c'était lui, est, au théâtre, l'homme de la réaction.

Talma, son congé fini, assiste, attentif dans le fond d'une loge, seul avec son esprit observateur, à une représentation de Tancrède. A la sortie du spectacle, il prend Monvel par le bras, le conduit sous les galeries du Palais Royal, et, pendant cette promenade, lui dit : J'ai été Cromwel, il faut que je sois Guillaume d'Orange. Je me ferai le lien de tout ce qui a été fait dans mon art et de tout ce qui reste à faire. — Je te seconderai, lui répond Monvel, j'ai vu Lekain. — J'y compte; Dugazon l'a transmis à ce jeune homme par ton intelligence.

A dater de ce moment, il s'effaça, cédant la scène pour en faire les honneurs à celui que les plus modérés appelaient son rival; quelquefois même, par une modestie savamment calculée, il se plaçait sur la seconde ligne. Il jouait Nérestan en simple habit de chevalier, à côté de Lafont étincelant d'or et de pierres fines dans Orosmane. Mais chez lui, en silence, dans son cabinet rendu impénétrable, concentrant toute la puissance de sa réflexion sur les chefs-d'œuvre de notre théâtre, invoquant Corneille, Rotrou, Racine, Voltaire, Crébillon, La Harpe, Lafosse, demandant à Monvel comment Lekain les avait compris, s'imprégnant de leur esprit, ne vivant qu'avec l'histoire, qu'avec la poésie de l'antiquité, étudiant Achille et Néron dans Homère et dans Tacite, ayant l'air de se résigner au sort que le public lui faisait, il se bornait à dire à ses amis qui cherchaient, les uns à le consoler, les autres à exciter son zèle : « Laissons le passer. »

Lafon s'envivrait de ses succès et il le pouvait, car ils étaient grands : il comptait par triomphes chaque rôle de l'ancien répertoire : Zaire vous pleurez; — il s'en présentera, gardez-vous d'en douter. — Tous les mots célèbres de Lekain étaient retrouvés. Mais voilà que tout-à-coup celui à qui on a voulu ravir sa renommée s'élance comme l'lionne à qui l'on enlève ses petits; il arrive, il débute, oui, il débute, car c'est un homme inconnu, un talent jusqu'ici ignoré; c'est un acteur qui n'est rien encore et qui veut tout être. Il joue les deux Oreste, Néron, OEdipe, Rhadamiste, Achille, Cinna, Horace, le Cid, Abner, Tancrède, Vendôme, Spartacus, Coriolan, Faye, Bayard, Arsace, Ladislas, César, Brutus, Sévère, Aufichus, Nicomède; puis, quand il a montré au public étonné, ravi, enthousiasmé, tout ce qu'il a trouvé de jeune dans ces vieux rôles, revenant sur lui-même, il reprend Macbeth, Hamlet, Othello, Pharaon, non plus comme une composition ancienne mais toute nouvelle. De même qu'il avait transporté le présent dans le passé, le voilà, par un effet contraire, qui transporte le passé dans le présent; il a mis Macbeth dans OEdipe; puis, par un prodige non moins entendu, il met OEdipe dans Macbeth, Arnaut dans la coulisse, l'embrasse et lui dit devant un cercle nombreux et pendant que le public le redemandait à grands cris après Macbeth : Tu devrais paraître en tenant d'une main Sophocle et de l'autre Shakespeare.

Va-t-il se perdre d'orgueil au sein d'un tel triomphe? Jugez-en : quand on lui parle de ce qu'il a fait, il parle de ce qu'il compte faire; quand on le félicite d'avoir reculé les bornes de l'art, il les montre bien plus loin :

rie manufacturière et dans les entreprises utiles qui s'y rattachent, il a régné une activité extraordinaire et il a été fait des efforts sensibles pour atteindre plus de perfection.

» On veille avec sollicitude à l'instruction publique. On ne perd pas de vue les améliorations désirables. On remarque des progrès successifs dans les sciences et les arts.

» L'extension des communications par terre et par eau a lieu régulièrement.

» On peut dire que le dessèchement du Zuidplas et de Schiedland est terminé pour ce qui concerne l'épuisement des eaux.

» Bientôt on commencera les travaux qui ont rapport au dessèchement du lac de Haarlem.

» La prospérité des possessions des Indes orientales va toujours croissant.

» Mon attention reste fixée sur les intérêts de nos colonies des Indes occidentales.

» Les dépenses ordinaires de l'état sont couvertes par les impôts qui ont été consentis. La levée régulière de ces impôts est garantie par la prospérité générale.

» Le crédit public s'est maintenu.

» Indépendamment des lois relatives aux voies et moyens, il sera soumis à V. N. P. une loi pour régler d'autres affaires financières, relatives à nos possessions d'outre-mer, sur lesquelles V. N. P. recevront des communications, qui montrent des résultats favorables tant pour le présent que pour l'avenir.

» Le règlement du transfert de la partie de la dette publique qui, d'après le traité de Londres doit venir à la charge de la Belgique, n'a pas fait le progrès que j'avais désiré.

» Les immunités pour défrichement et améliorations de terrains pourront, à ce que je prévois, être examinées dans cette session.

» La nouvelle législation néerlandaise a partout les résultats les plus favorables. Son action pendant cette année a été couronnée de tout le succès désirable.

» Le premier livre du code pénal sera présenté à V. N. P. Cet ouvrage important pourra être poursuivi avec zèle aussitôt que l'issue des délibérations sur les principes contenus dans ce premier livre, sera connue.

» Par les intérêts prépondérants, qui exigeront notre commun examen, V. N. P. trouvent de nouveau amplement occasion de donner des preuves de sagesse et de patriotisme, qualités par lesquelles, je le reconnais avec plaisir, cette assemblée s'est distinguée même dans les circonstances les plus difficiles.

» La fidélité du peuple néerlandais, brillant par son amour pour ses princes, et attaché à ses institutions, sera l'appui de nos efforts communs pour assurer son bonheur présent. Et si nous y joignons une confiance respectueuse dans les bénédictions du Très-Haut, le royaume de la Néerlande sera affermi, et, quoique circonscrit dans des limites plus étroites, il continuera à occuper un rang distingué parmi les états.

— On écrit de Maestricht, le 18 octobre :

Les travaux des commissions pour la délimitation territoriale, ont chômé pendant quelque temps par suite de l'absence de quelques membres. On assure qu'ils seront bientôt repris; mais il ne paraît pas qu'ils soient terminés de sitôt, car le général Prisse a fait venir sa famille ici et a loué une maison pour elle.

(Handelsblad.)

— On lit dans l'Arondbode :

Le roi a nommé président de la première chambre des états-généraux pour la prochaine session S. E. le ministre d'état A. Van Gennep.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 22 octobre.

M. le baron Dieskau, ayant rempli sa mission diplomatique près de différentes cours de l'Allemagne, est de retour ici depuis deux jours.

— On écrit de Cassel que M. Lebeau, ambassadeur belge, a été honoré d'abord par un dîner splendide qu'a donné M. de Steuber, ministre des affaires étrangères; ensuite par une soirée chez le comte de Kuyfstein, ambassadeur d'Autriche. Après avoir été reçu en audience solennelle il a pris part, lui et M. de Rhodes, à un grand dîner que le prince-régent donnait mercredi au beau château de Wilhelms-Höhe. Les membres du corps diplomatique, tous les ministres et les premières autorités y assistaient en gala. Les musiciens des gardes aux instruments d'argent ont exécuté des morceaux de musique.

— La cour de cassation a rendu, il y a quelque temps, un arrêt qui a beaucoup d'importance pour un pays tel que le nôtre, terre classique des estaminets.

Cet arrêt, daté du 15 juin dernier, est basé en partie sur l'article 10 de la constitution. Il porte que les officiers de police ne peuvent exiger l'entrée des cabarets après l'heure de retraite.

« Il s'agit maintenant, dit-il, de les atteindre; » et il dit cela d'un ton triste comme s'il doutait de ses forces, il agrandit à dessein la carrière, pour qu'on croie qu'il y entre à peine, qu'il en est aux premiers pas. Il se considère à la lettre comme un débutant. Si l'on énumère en sa présence quelques-unes des beautés neuves et hardies qu'il a introduites sur la scène; si par exemple on lui cite son jeu de physionomie, son geste, sa pose, son maintien dans Cinna, lorsque Auguste, informé de la conspiration lui reproche d'être un ingrat, il répond: « Mais tout cela n'est point joué; Monvel est si vrai, il me transporte si bien à Rome, qu'il me fait Cinna lui-même. Il m'attire, il m'accable, moi confondu près de lui, où je suis assis tout tremblant sous la sévérité de sa parole. En vain je veux me lever pour cacher ma honte sous une attitude fière; il m'oblige à retomber sur mon siège: il m'y clone. » Si l'on analyse le sens profond qu'il donne à ce mot pourtant si simple d'Achille: « Votre fille vivra! » il s'écrie: Ne vous y trompez pas, c'est du Lekain, du Lekain tout pur. — Eh! parbleu! mon filleul, réplique vivement Ducis avec un petit ton charmant de colère vous y serez ma fille, est dans Euripide et Racine n'en est pas moins Racine.

La colère de Ducis ne change pas cette nature heureuse et modeste. Aussi la foule se passionne pour ce travail qui produit toujours de nouvelles merveilles; la salle des Français n'est plus un lieu de délassement, un rendez-vous de frivole plaisir. On y accourt pour s'instruire, pour étudier; on y est comme à la Bibliothèque royale en présence des chefs-d'œuvre de l'esprit humain. Chaque soir on se dit: Voilà le terme, le lendemain le terme est dépassé. Ainsi quand on venait voir travailler Michel-Ange, dans son atelier, à la statue de David presque achevée, on se disait: C'est parfait: on revenait une seconde fois, c'était tout autre chose, et pourtant rien ne semblait changé. Un coup de ciseau a créé le regard et ce regard donné au marbre a fait un roi.

Entré dans ce fleuve de succès, par lequel Talma devait arriver à Manlius, création qui ne se trouve qu'une fois dans la vie d'un artiste, les plus douces, les plus vives émotions lui venaient de chaque bord. Héros au théâtre par fiction, un héros en réalité lui rappelait des souvenirs bien chers, et pour lui pleins d'orgueil. Quand il avait besoin d'un modèle, il regardait au cœur l'Allemagne et de la Prusse, Anstertitz et Iéna. Napoléon lui rendait facile l'étude de l'antiquité, en réunissant dans lui seul tout Plutarque. On m'a raconté qu'à l'une des représentations d'Iphigénie en Aulide, dès la première scène, un supplément du Moniteur arrivant annonçant le gain d'une bataille: laquelle? comment se le rappeler? chaque courrier en apportait une; les acteurs s'interrompent; on le lit au public dont il excite les transports; puis la tragédie repris son cours, ces deux vers retentissent:

Mais qui peut dans sa course arrêter ce torrent!
Achille va combattre et triompher en courant.

On devine avec quelle vivacité le parterre saisit l'allusion. Alors Talma paraît,

lorsque ces établissements sont fermés et qu'il n'existe aucun indice que la clôture n'en a eu lieu que pour pallier une contravention à l'intérieur.

Bruxelles, le 22 octobre. — (5 heures). — L'approche de l'échéance du coupon influe sur les spéculations en actif espagnol, la malle-estafette étant en retard et le brouillard ayant intercepté les correspondances par pigeons la cote de Paris n'est pas connue. Le cours a continué à fléchir. La cote porte 26 1/4 A. au comptant 26 1/4 P. fin courant. On ferme sans variations, peu d'affaires.

P. S. La cote de Paris vient d'être distribuée. Le cours tombe à 25 1/2 mais aussitôt de grands acheteurs se présentent et le prix remonte à 25 7/8. Les valeurs nationales restent dans la même position, quelques unes sont toujours demandées.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2 A., 5 p. c. 101, 4 p. c. 54 A., 3 p. c. 71 3/8 P. Société Générale titres en nom R. 753, Société de Mutualité 1025 (102 1/2) et A., Banque de Belgique 687 50 (68 5/4); Société de Commerce 1140 (114 A.).

Le marché aux huiles de même que la veille.

Amsterdam, 21 octobre. (5 heures.)

Comme l'on attendait le discours du trône, nos fonds nationaux sont restés sans grande variation, néanmoins ils étaient généralement plus fermes qu'hier, par suite de grandes opérations en intégrales et billets de chance; les coupons de la Société de Commerce seuls étaient un peu plus faibles; Quant aux fonds étrangers, les Ardoin étaient un peu plus faibles qu'hier; les autres sans variation.

Dette active 2 1/2 p. c. 51 15/16 11/16 15/16 7/8. 5 p. c. 109 5/4 1/2; billets de chance 24 5/8 15/16 5/4 15/16, syndicat 94 1/8 95 5/4 7/8. Société de Commerce 172 1/4 171 7/8 172 1/4 172 1/2 1/8, Ardoin 26 5/8 1/2 9/16 5/8, coupons 24 1/2 9/16.

LIÈGE. LE 23 OCTOBRE.

Par ordonnance de M. le premier président de la cour d'appel de Liège, en date du 18 de ce mois, l'ouverture des assises de la province de Namur, pour le 4me trimestre de l'année 1859, aura lieu le 25 novembre prochain, et elles seront présidées par M. le conseiller Fleussu.

L'ouverture des assises de la province de Limbourg, aura lieu le même jour, à Tongres, sous la présidence de M. Schaeetzen, conseiller.

Les assises de la province de Luxembourg, s'ouvriront le mardi 21 novembre, à Arlon; M. le conseiller Mockel a été nommé pour les présider.

Depuis hier les abords du pont de la Boverie sont fermés; l'on s'occupe activement à le démolir, et déjà les pierres qui servaient de clef aux arches sont brisées.

Il se trouve, en ce moment, à l'hospice des femmes aliénées à Gand, une jeune fille qui offre le résumé de toutes les misères qui puissent affliger l'humanité. Elle est folle, aveugle, sourde-muette et paralytique.

La place d'éleve interne de chirurgie à l'hôpital de Bavière sera mise au concours le 7 novembre prochain; les concurrents sont invités à se faire inscrire au secrétariat de la commission des hospices civils, rue Féronstrée. (Voir aux annonces pour les formalités à remplir et les avantages attachés à cette place.)

Par suite de la liquidation des affaires de M. John Cockerill, l'établissement de Seraing sera mis en vente, le 1er mars 1840. Cette vente a lieu de l'avis des commissaires et avec l'assentiment de M. Cockerill. (Voir aux annonces.)

Nous publions sous la rubrique Hollande, le discours prononcé par le roi Guillaume à l'ouverture des États-Généraux. Il y est fait mention d'un projet de modification de la loi fondamentale, par suite de la séparation de la Hollande d'avec la Belgique et des arrangements pris avec la confédération germanique en ce qui concerne le Luxembourg.

Il n'y est fait aucune allusion au projet de mariage du roi, dont la presse se préoccupe depuis quelque temps.

On écrit d'Aix-la-Chapelle, le 20 octobre :

Les amis de l'ordre apprendront avec plaisir la bonne réception que le roi des Belges a trouvée auprès des populations des provinces rhénanes. Long-temps avant l'heure de l'arrivée de S. M. à Aix-la-Chapelle, une foule considérable attendait les équipages du roi dans les environs de la poste, pour témoigner au monarque l'intérêt que prennent, même les habitants d'une ville étrangère, à son passage.

Les autorités civiles et militaires en costume, reçurent S. M., et au moment où le président du gouvernement complimenta le roi, tous les chapeaux sautèrent en l'air, des hurrahs et des vivats saluèrent le roi des Belges de la part des habitants. S. M. s'est entretenue une demi-heure avec les autorités de la ville.

Entre autres choses, M. le bourgmestre a dit au roi que par suite des travaux suspendus du chemin de fer de Liège à Ver-

vièrs, on avait été obligé de suspendre ceux d'Aix-la-Chapelle à la frontière belge.

Le roi a donné l'assurance que le mois prochain des milliers d'ouvriers commencent les travaux du chemin de fer de Liège à Verviers. Le roi Léopold a bien voulu accepter une collation que les autorités de la ville lui ont offerte, et au moment du départ de S. M., les habitants de la ville et beaucoup d'ouvriers, heureux de voir le roi, ont pris congé de l'illustre étranger par une salve de vivats.

On lit dans une correspondance datée d'Amsterdam, 17 octobre :

« Les bruits relatifs à la gêne pécuniaire où se trouverait le gouvernement deviennent de plus en plus décourageants pour tous ceux qui ont intérêt au maintien du crédit du pays. Non-seulement d'énormes déficits jusqu'à ce jour couverts ou cachés par les opérations occultes de la caisse d'amortissement et de celle des colonies, deux caisses que notre loi fondamentale ne soumet pas au contrôle de la législature, devront bientôt être avoués; ils ne pourront donc être comblés par ces deux caisses, aujourd'hui à sec, mais il faudra étaler aux yeux de la nation le gaspillage du trésor public pendant 25 ans, et le tripotage auquel se sont successivement livrés tous les ministres.

» On dit que des hommes consciencieux avaient donné au gouvernement le seul conseil capable de le sauver aux yeux de la nation, et de soutenir le crédit qui vient d'éprouver de rudes épreuves. Ce conseil consiste à jouer avec la nation cartes sur table; il faudrait supprimer toutes ces caisses secrètes et demander en une fois la somme nécessaire pour combler les déficits. On croit que cette somme, malgré son énormité, serait votée par les états-généraux, les représentants se montrant prêts à appuyer toutes les mesures pouvant servir à faire sortir le pays de l'espèce de crise financière où il se trouve et qui menace d'empirer tous les jours. On craint que le gouvernement n'ose pas écouter la voix de la sagesse.

» Il est à présumer que le gouvernement persistera dans son ancienne voie décriée et pernicieuse. On croit qu'il proposera d'abord un petit emprunt de 20 à 22 millions de florins, dont 9 pour le dessèchement du lac Harlem, 5 pour la rente de Belgique que celle-ci n'a pas encore payée et 6 ou 8 pour déficit sur le service précédent.

On écrit d'Alexandrie, 7 octobre ; Méhémet-Ali s'est dérobé, pour ainsi dire, aux obsessions fatigantes et stériles dont MM. les consuls l'accablaient chaque jour; il s'est rendu au Caire.

Le 30 septembre, le paquebot à vapeur anglais Vulcan est arrivé de Malte, apportant la malle de Londres. Rien n'a transpiré dans le public sur le contenu des instructions arrivées au colonel Campbell. Cependant on nous a affirmé de bonne part que M. l'agent anglais a reçu de sa cour l'assurance que des mesures coercitives seraient employées contre Méhémet-Ali pour l'obliger à restituer la flotte ottomane.

Après la lecture de ses dépêches, M. Campbell s'est rendu chez M. Cochelet, où le comte Médem s'est aussi trouvé. A la suite d'une conférence qui a cependant paru n'avoir rien d'important, M. le consul général de Russie est parti précipitamment pour rejoindre le vice-roi, qui se trouve à Rosette. M. le représentant de Russie a été de retour le surlendemain, et, ce qui a bien surpris, il a déclaré n'avoir pu parler à Méhémet-Ali, qui était parti de Rosette deux heures avant qu'il y arrivât.

A l'arrivée du paquebot français, on a de suite expédié au vice-roi ses dépêches de Constantinople, qu'il a reçues à minuit, le 4 courant; il était alors près de Cafre-Zayar. Méhémet-Ali attendait impatiemment son courrier; il s'est levé de suite pour le lire, et a témoigné une vive satisfaction du contenu de ses lettres; il s'est écrié: « Le sultan, la sultane sont tous mes amis, et Chosrew ne saurait occuper longtemps son poste, car il est haf de plus en plus. »

Le frère du sultan de Darfur est arrivé ici sur l'invitation du vice-roi. Il se nomme Mahamed-Meoneh; il a avec lui dix nègres et trois mamelouks. Il peut avoir 38 ans; son frère, dit-il, ayant voulu le tuer, il y a 3 ans, l'a blessé au pied, et il est resté boiteux; il n'a dû son salut qu'à ses mamelouks et s'est enfui vers le Kordofan; il dit que son frère habite un palais à 560 portes, et gardé par une armée. Il prétend que sa famille est plus ancienne de 2000 ans que celle de Mahomed.

On traite ici le personnage avec une grande distinction; il s'est fait suivre d'un grand nombre d'objets qui attestent un luxe oriental; on remarque dans son mobilier un grand bassin d'argent qui lui sert de baignoire.

M. le général comte Goblet est allé de Hanovre à Hambourg. Il a remis le 16 de ce mois, au sénat de cette ville, en

pour mettre en feu trois cents pièces de canon, et pour donner à trois cent mille hommes tout un royaume à conquérir. Il est aussi un vers dont l'intention vous échappe; vous le prononcez avec trop de franchise :

« Pour moi qui tiens le trône égal à l'infamie ;

« César ne dit point ce qu'il pense. Tant de batailles livrées ne lui ont pas donné le pouvoir souverain pour lui faire mépriser la royauté, qui, à la fin, est la puissance parvenue à son dernier terme; mais il a besoin de flatter les vieilles idées de Rome, et de ne pas blesser ses soldats qui l'écoutent. Ne faites pas parler César comme Brutus. Quand l'un dit qu'il a les rois en horreur, il faut le croire; mais non pas l'autre. Marquez cette différence. »

Cette intimité, d'un côté chaque jour plus bienveillante, de l'autre toujours plus respectueuse, ajoutait à l'éclat de l'artiste. Aussi l'hiver, ses soirées s'ouvraient comme un rendez-vous pour les illustrations scientifiques, littéraires et artistiques, auxquelles se joignaient tous ces personnages de cour qui suivent la faveur du maître par tout où elle se répand. Talma avait cour qu'à Paris on appelle un grand état de maison; on lui a reproché, bien à tort, de la profanité; elle venait uniquement d'une insouciance complète pour ses affaires, défaut habituel des artistes. Sa charmante villa de Brunoy, qu'il embellissait sans cesse, et que Ducis a célébrée en jolis vers, était la cause de ses plus grandes dépenses. On lui disait: « Vos arbres devaient pousser des feuilles d'or. » Mais où se vidait sa bourse, c'était dans les aumônes; jamais un artiste pauvre ne fit un inutile appel à sa bienfaisance. Il reçut un jour à Bruxelles, où il donnait des représentations, la lettre d'un vieux comédien retiré, qui lui demandait un billet pour le voir jouer, n'ayant pas de quoi en payer le prix. Talma le lui envoya, en l'invitant à déjeuner pour le lendemain; il vint. « Eh bien! comment m'avez-vous trouvé? » lui dit Talma en allant au devant de lui. Le comédien répondit avec naïveté: « Bien beau! — J'aime à vous croire; on est toujours beau quand on fait une bonne action. Je jousais à votre bénéfice, monsieur; la recette vous sera comptée; ne me refusez pas; je vous devais ce faible service: vous êtes mon ancien. »

Il aimait à montrer tous ses grands rôles aux Tuileries. La cour éclairée de Napoléon savait le comprendre, et de plus, Napoléon était là. Il disait un soir, après la représentation, à ceux qui le complimentaient: « Vos éloges ajoutent à mon orgueil, et cet orgueil m'est bien permis; jamais acteur n'ajouta-t-il devant une telle assemblée! De plus, j'étais l'interprète de Corneille, et j'avais devant moi l'empereur. »

Cette cour, où on le traitait en enfant gâté, ne pouvait offrir aucun piège à son ambition, toute renfermée dans son art; car, même dans les plus simples conversations, il ne touchait jamais à la politique. D'autres pièges l'attendaient. Les Tuileries rassemblaient les plus belles femmes de l'empire; les femmes sont attirées par la gloire et se rangent volontiers autour des Louis XIV et des Napoléon. Il y avait là, parmi elles, des reines et des prin-

audience solennelle, les lettres de créance qui l'accréditent en qualité d'envoyé extraordinaire du roi des belges, et qui établissent des rapports diplomatiques entre le royaume de Belgique et cette ville libre.

Un arrêté royal, en date du 16 octobre 1859, prescrit l'établissement d'une brigade de gendarmerie à Seraing (province de Liège).

On écrit d'Anvers, 21 octobre : « Un fait assez singulier a eu lieu samedi passé lors de la visite des marchandises et effets des voyageurs arrivés par le bateau à vapeur hollandais. Trois grands ballots qui se trouvaient à bord et n'étaient pas inscrits sur le manifeste ont été saisis par les employés de la douane et transportés au dépôt. Ces ballots contenaient des habillemens complets de l'uniforme des soldats hollandais. Par qui ont-ils été amenés et dans quel but? C'est ce que jusqu'ici nous ignorons encore. (Précurseur.)

On rapporte deux accidents déplorables arrivés hier matin sur le chemin de fer entre Tirlemont et Louvain : le vent enleva le schacko d'un soldat qui, voulant le reprendre, sauta hors du waggon, il mourut sur le champ; dix minutes plus tard, un autre militaire, étant sur le même waggon, laissa tomber son sac, malgré l'exemple qu'il venait d'avoir sous les yeux, il s'élança aussi sur le chemin, et il perdit la vie. (Comm.)

Le baron Van Brienon, mort il y a quelques jours, était l'un des plus riches habitans de la Hollande. Sa succession est évaluée à environ 65 millions de francs; elle est recueillie par un fils unique. Plusieurs établissemens de bienfaisance hériteront d'une large part de cette immense fortune.

Le Moniteur publie le tableau des cours du conservatoire royal de musique. On y voit que le nombre de ces cours s'élève chaque semaine à cent six, qui, à raison de seize élèves pour chaque, minimum presque constamment dépassé, donne un total de seize cent quatre-vingt-quatre leçons individuelles par semaine, et arrive au chiffre énorme de soixante-dix mille sept cent vingt-huit leçons dans les dix mois de l'année.

Or, si l'on compare ce chiffre à celui du subsidie voté par la législature en faveur du conservatoire, on trouvera que le prix de chaque leçon individuelle est d'environ trente centimes, qui, à raison de trois leçons par semaine, donne un total de quarante francs pour chaque élève dans l'année scolaire. L'éducation musicale complète d'un artiste n'exigeant au maximum que six années d'études, il en résulte que cette éducation ne coûte à l'état que 240 fr., même pour former un artiste de premier ordre.

On nous écrit de Turnhout, 19 octobre : « Hier, à une heure du matin, le nommé Dubois, né dans la partie wallonne de la Belgique, lancier au 1^{er} escadron du 1^{er} régiment de cette arme, cantonné au dépôt des colonies agricoles, à Merxplas-Ryckevorsel, étant de garde à l'écurie, a trouvé le moyen de tromper toute surveillance et de sortir de l'écurie avec armes et bagages, monté sur un des meilleurs chevaux de l'escadron, qui n'était pas le sien, et a déserté du corps se dirigeant vers la Hollande. Trois heures plus tard, dès qu'on s'est aperçu de cette désertion, un maréchal-des-logis et deux lanciers se sont mis à la poursuite du déserteur, et voulant l'atteindre à tout prix ils ont franchi la frontière à Bar-le-Duc (Nassau) et ont poussé jusqu'à Alphen, territoire hollandais, où ils ont trouvé notre déserteur arrêté dans une auberge, chez le brasseur Van Gorp, ayant son cheval dans l'écurie de la maison. Ils se sont saisis de l'homme et du cheval, et s'en retournèrent vers Bar-le-Duc, lorsque passant près d'un bois au moulin d'Alphen, le déserteur a voulu s'échapper dans le bois, disant qu'on n'avait qu'à le tuer, qu'il ne voulait plus servir ni revenir en Belgique où il ne pouvait qu'être désormais malheureux. On s'est donc mis à faire résistance et a donné un coup de dos du sabre sur la figure de l'un des deux lanciers. Alors on lui a lâché un coup de pistolet, dont la balle ayant atteint la mâchoire inférieure, a traversé cette partie de la tête, et l'a renversé par terre. Le maréchal-des-logis et ses deux hommes l'ont laissé là pour mort, et sont revenus à leur cantonnement en ramenant avec eux le cheval. Le zèle du maréchal-des-logis et des deux lanciers à poursuivre un déserteur avec armes et bagages est louable sans doute, mais leur aveugle ardeur qui les a poussés jusqu'à violer le territoire étranger a été trop loin. (Emancip.)

On lit dit dans l'Indépendant : Les journaux orangistes attribuent à la perte des colonies, à la révolution, le malaise qui frappe l'industrie cotonnière, sans tenir compte de ce fait, que depuis 1850 cette branche d'industrie a eu de longs intervalles de prospérité. L'Organe des Flandres émet, à de légères nuances près, la même opinion que les journaux orangistes. Quelques feuilles ultra-patriotes, parmi lesquelles l'Espoir, l'Éclair de Namur et le Belge, avant sa rupture avec M. Bartheles, attribuent ce

malaise à l'adoption du traité du 19 avril, au morcellement du territoire. Nous prions tous les journaux de lire la lettre suivante de Strasbourg, publiée par le Journal du Commerce de Paris, et de nous dire après cela, si l'Alsace a perdu quelque colonie, ou consenti à quelque traité analogue à celui du 19 avril : On nous écrit de Strasbourg, dit le Commerce : « La crise qui depuis six mois affecte si gravement l'industrie confectionnée, est loin de paraître arrivée à son terme. Le mois dernier, les transactions auraient été lentes et difficiles, et ce n'est qu'en vendant à très-bas prix que les fabriques de l'Alsace étaient parvenues à écouler en dehors une partie de leurs produits. Ce mois-ci, il n'y a pas d'amélioration sensible; la lutte continue entre les détenteurs de coton et la filature, qui, plutôt que de céder devant les prétentions des monopoleurs, paraît déterminée à diminuer de plus en plus, à suspendre, s'il le faut la production. Un fait affligeant a beaucoup contribué dernièrement à jeter de l'inquiétude dans les affaires : la filature la plus considérable de Mulhouse, la maison Nargely, a suspendu ses travaux et ses paiemens. Déjà six des principaux établissemens sont fermés, et s'il ne survient pas une baisse notable dans les cotons; il y a lieu de craindre que le nombre des ouvriers sans travail ne s'accroisse à l'entrée de la mauvaise saison. Une bonne partie de ceux qui ont été congédiés ont trouvé à s'employer dans les travaux du chemin de fer de Strasbourg à Bâle, grande et belle entreprise qui, en attendant qu'elle ouvre pour le pays une nouvelle ère de prospérité commerciale, est, dès à présent, par le mouvement d'activité qu'elle lui imprime, d'un grand secours aux populations; on se ferait difficilement une idée de l'immense quantité de matériaux et de bras qu'elle a employés et occupés tout cet été; c'est un vrai bienfait pour l'Alsace; mais quelque puissant que soit ce palliatif pour certaines localités, il ne saurait suffire à contrebalancer les fâcheux effets de la crise prolongée qu'éprouve notre principale industrie. »

On la sème en même temps que l'orge et l'avoine. Cette plante promet d'être d'une grande importance pour la Belgique, surtout pour la Campine et les Ardennes, où l'on cultive peu de plantes oléagineuses, à cause que le printemps et l'automne sont souvent très froids, et le sol de mauvaise qualité.

Le jury regrette de n'avoir pu reconnaître par une distinction plus flatteuse et plus éclatante, tout le mérite de cette utile introduction; mais l'état des finances de la Société et le refus de tout subside fait par le conseil provincial, lui ont imposé cette pénible obligation.

Avant de se retirer, l'administration vote des remerciemens à MM. Dossin et Lhoest, qui ont daigné se rendre à l'invitation de la Société.

L'exposition restera ouverte les 20, 21, 22 et 23, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.

Mercredi, 25 octobre à 5 heures, il y aura une assemblée générale pour remise des médailles et la réception des candidats présentés.

La séance est levée à 1 heure.

Le vice-président, Ant. VANDER STRATEN.

Il est peu de magasins aussi bien assortis que celui de M. Levasseur : chez lui tout se trouve réuni : cravattes cols, de satin et autres, tout y est en bonne qualité. Il est possesseur d'un moyen nouveau d'empêcher les cols de s'user par le bas. Inutile de parler de ses reliures, de ses registres, de ses jolis cartonnages, ils sont assez connus en ville. (Voir aux annonces.)

VILLE DE LIÈGE. FOIRE D'AUTOMNE. — Le collège des bourgmestre et échevins, considérant que la foire d'automne, qui s'ouvre chaque année le 2 novembre, attire un grand concours de monde, et que le quai de la Batte, où cette foire est établie, suffit à peine pour la circulation des vendeurs et acheteurs et pour le stationnement du grand nombre de chevaux et bestiaux qui y sont exposés en vente; Vu le règlement communal du 26 juin 1827, relatif à la police de la voirie; Arrête : Art. 1^{er}. La circulation des voitures est interdite sur le quai de la Batte le 2 novembre prochain, à partir de huit heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée. Art. 2. Le présent arrêté sera publié par la voie des journaux, et des expéditions en seront transmises aux officiers et agents de la police et de la force publique pour exécution. A Liège, le 16 octobre 1859. Le bourgmestre, J. J. TILMAN. Par le collège, le secrétaire DEMANY.

Mesures de police prescrites pour la tenue de la Foire par le règlement communal du 24 juin 1856.

Art. 14. Les conducteurs devront rester constamment à la tête de leurs chevaux ou bestiaux. Ils se conformeront aux ordres qui leur seront donnés sur les lieux par les agents de l'administration dans l'intérêt de l'ordre et de la sûreté.

Art. 15. Les animaux jugés être malades ou malsains par les artistes vétérinaires de service devront être retirés immédiatement de la foire, sans préjudice de toutes autres dispositions à prendre en conformité des lois et règlements sur la matière.

Art. 16. Les contraventions aux dispositions du présent règlement seront punies d'une amende de 5 à 15 fr. et d'un à cinq jours de prison, séparément ou cumulativement suivant les circonstances.

Art. 17. Les officiers et agents de police, la gendarmerie et les gardes-pompiers sont chargés de surveiller l'exécution des dispositions qui précèdent.

Art. 18. Ils veilleront à la répression des jeux de hasard prohibés et expulseront, outre le procès-verbal à dresser du fait, tous les individus qui se livreraient à ces jeux ou troubleraient l'ordre de quelque autre manière. Pour copie conforme Le secrétaire communal, DEMANY.

Le collège des bourgmestre et échevins, vu l'arrêté de M. le gouverneur en date du 16 de ce mois, relatif aux formalités prescrites par la loi du 8 mars 1810 pour parvenir à l'expropriation, pour cause d'utilité publique, de maisons situées sous la Petite-Tour à Liège et qui doivent être démolies pour l'élargissement de cette rue, arrête : Le plan terrier des propriétés à exproprier restera déposé au secrétariat de la ville pendant huit jours. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance dans le délai et faire sur son contenu telles observations qu'elles jugeront convenir. Liège, le 18 octobre 1859. Le Bourgmestre, J. J. TILMAN.

AVIS. — Le sieur Albanci demande l'autorisation d'établir une fabrique d'allumettes phosphoriques dans la maison n. 16, rue David. Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'Administration communale, dans le délai de quinzaine. A l'hôtel-de-ville, en séance, le 18 octobre 1859.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE. Demain jeudi, 24 octobre, pour le 2^e débat de M. Bernadet, 1^{re} basse-taille, première représentation de la reprise de le COMTE ORY, grand opéra en 2 actes. — Le PERE DE LA DÉBUTANTE, vaud. en 5 actes. A l'étude : LA FIANCÉE DU BRIGAND, les HUGUENOTS, COSIMO, opéras, A 26 ANS, comédie en 2 actes.

demander vengeance. Son bras charmant le servait à ravir pour harmoniser, sans travail, ses gestes, toujours empreints d'une grâce infinie. Sa voix, l'un des plus beaux instrumens, pénétrait le spectateur jusqu'au fond des entrailles; il y avait dans cette voix une action magnétique; il savait, lorsqu'il lui fallait représenter Rhadamiste montrant sur des drapens ensanglantés, la chûtre, l'altérer, l'affaiblir graduellement, sans cesser pour cela d'être entendu de toute la salle quoiqu'il semblât n'avoir plus, au lieu de la parole, qu'un souffle presque éteint. La science du costume, il la portait au plus haut degré; il était réellement grec ou romain. Avec la couronne de lauriers et le manteau tout parsemé d'étoiles d'or, il n'y avait pas à s'y méprendre; c'était Néron.

Ceux qui ont essayé de découvrir l'un des secrets de son talent, ont cru le trouver dans l'accord admirable de son débit et de sa pantomime; le vers parlait tout à la fois par sa bouche et par toute sa personne. Quelquefois même il suppléait au génie du poète. Il disait des choses admirables et que le public comprenait à merveille, quoiqu'il n'eût pas un vers, pas un mot à dire. Il se passait de l'intermédiaire des paroles pour aller de l'âme à l'âme. Les grands rôles qui ont fait sa renommée, il les aimait avec passion; à l'exemple d'un amant, ils le rendaient jaloux, témoin celui d'Oreste qu'il ne jouait jamais sans se plaindre qu'Hermione fût un rôle plus beau, sans regretter qu'il eût été l'objet d'une prédilection toute particulière du poète.

« Racine, disait-il, m'a laissé trop à faire. » En général, dans tous ses grands rôles il s'élevait à une sphère d'où, une fois placé il ne descendait plus; chaque représentation l'y montrait nouveau, car toujours l'inspiration lui amenait des beautés imprévues. Dans plusieurs autres rôles, il n'était pas sublimé avec autant d'uniformité; quelques parties languissaient; mais tout-à-coup, comme s'échappant de ce sommeil, de cette nuit, il lançait des éclairs éblouissans, ce qui faisait croire que sa langue provenait d'un calcul. Peut-être aussi le poète n'ayant pas été égal, il avait par là interdit à son interprète la faculté de l'être. S'il nous fallait l'apprécier d'une manière générale, nous dirions : Talma, comme Tacite parmi les historiens, a été l'acteur de la pensée, Lëkain celui de la passion amoureuse ou jalouse. Larive, avec son organe sonore et sa déclamaion pompeuse, ne s'adressait guère qu'à l'imagination.

Je ne sais si je suis parvenu à donner une idée exacte de Talma à ceux trop jeunes pour l'avoir vu. Mme. de Staël, sans doute, y réussira mieux. Elle lui écrivait : « Vous êtes, dans votre carrière, unique au monde, et nul, avant vous, n'avait atteint ce degré de perfection ou l'art se combine avec l'inspiration, la réflexion avec l'involontaire, le génie avec la raison. » Eh bien, après tout ce que j'ai raconté dans mon office de narrateur, fort simple, mais scrupuleux; après les paroles de Mme. de Staël, auxquelles on ne peut refuser une autorité imposante, le lecteur, fût-il même frappé de surprise, il ne restait encore à lui dire comme l'orateur d'Athènes. « Que serait-ce donc si vous l'aviez entendu ! »

vous donner du Corneille. Tout homme lettré, en Angleterre, est familier avec vos chefs-d'œuvre. » Alors Talma se pose au milieu du salon; on l'entoure; on se tait. Avec un sentiment exquis des convenances, le grand tragédien choisit l'admirable défense des chrétiens, par Sévère, dans Polyeucte. A peine a-t-il dit les premiers vers, que l'évêque s'écrie : Vous êtes Talma!

Qui le croirait! dans toute la force de l'âge, Talma voulut s'emparer d'avance des rôles qu'il réservait pour sa vieillesse. Il joua Auguste dans Cécilia. Cette représentation offrit un fait singulier. On sait que le rusé Octave affectait la simplicité, et le public, dont l'éducation n'était pas achevée, ne put comprendre un empereur romain sans or ni broderies, — car Talma on le pense bien, était mis comme Octave, — les journaux eux-mêmes se plaignirent. Talma fit une concession; son manteau se colora de pourpre; mais point d'or, pas la moindre broderie; il eut le courage de rester simple. Après cette tentative, ouvrant la Bible, il en fit sortir Joad. A l'aspect du successeur d'Aaron, orné de la tiare, le lieu profane devint le lieu saint, le théâtre se changea en tabernacle; ce fut la voix des prophètes lorsque d'un accent inspiré il s'écria :

« Pécheurs, disparaissez! le seigneur se réveille. » Cette malédiction « pécheurs, disparaissez, » Talma l'accompagna d'un geste si terrible, d'un regard si plein de colère, que l'on crut voir la multitude pécheresse fuir épouvantée, qu'on l'entendit tomber, rouler et bondir jusqu'au fond des abîmes. Kean assistait à cette représentation. Pour louer Talma, et flatter en même temps l'orgueil de l'acteur anglais, on lui dit : « C'est Garrick, » Kean répliqua : « C'est Isate. » L'esprit d'un tel rôle poursuivait Talma à ce point, qu'un matin son beau-frère Duëis s'inquiétant de le trouver silencieux et rêveur, il lui répondit : « Quand je joue le soir Joad, je suis comme le prêtre qui se recueille avant de monter à l'autel. »

Enfin, il nous offrit le pauvre roi Charles VI, délaissé dans son vieux palais des Tournelles, n'ayant plus pour royaume que ses douleurs, pour couronne que ses cheveux blancs, et demandant, avec des accents doux et plaintifs, du pain. L'ort ne pouvait aller plus loin, ni la vie de Talma non plus. Lëkain mourut après s'être élevé à la plus grande hauteur dans Vendôme; Talma expira après Charles VI. Il emporta, avec sa vie et sa pensée, la grande image d'Agamemnon qu'il rêvait et qu'il allait nous faire voir, plus que jamais roi des rois. Ainsi Lëkain et Talma, au moment où leur âge déclinait, disparurent en rassemblant, pour ainsi parler, dans leur dernier éclat, tous les feux de leur gloire.

La tête de Talma offrait le type grec dans toute la pureté d'une médaille athénienne frappée au temps de Périclès. Sa physionomie se prêtait à toutes les impressions; naturellement mélancolique elle devenait terrible lorsque le tragédien voyait, dans Oreste les Euménides avec leurs cheveux sifflans, on bien dans Hamlet, le spectre d'un père sorti du tombeau pour

demander vengeance. Son bras charmant le servait à ravir pour harmoniser, sans travail, ses gestes, toujours empreints d'une grâce infinie. Sa voix, l'un des plus beaux instrumens, pénétrait le spectateur jusqu'au fond des entrailles; il y avait dans cette voix une action magnétique; il savait, lorsqu'il lui fallait représenter Rhadamiste montrant sur des drapens ensanglantés, la chûtre, l'altérer, l'affaiblir graduellement, sans cesser pour cela d'être entendu de toute la salle quoiqu'il semblât n'avoir plus, au lieu de la parole, qu'un souffle presque éteint. La science du costume, il la portait au plus haut degré; il était réellement grec ou romain. Avec la couronne de lauriers et le manteau tout parsemé d'étoiles d'or, il n'y avait pas à s'y méprendre; c'était Néron.

Ceux qui ont essayé de découvrir l'un des secrets de son talent, ont cru le trouver dans l'accord admirable de son débit et de sa pantomime; le vers parlait tout à la fois par sa bouche et par toute sa personne. Quelquefois même il suppléait au génie du poète. Il disait des choses admirables et que le public comprenait à merveille, quoiqu'il n'eût pas un vers, pas un mot à dire. Il se passait de l'intermédiaire des paroles pour aller de l'âme à l'âme. Les grands rôles qui ont fait sa renommée, il les aimait avec passion; à l'exemple d'un amant, ils le rendaient jaloux, témoin celui d'Oreste qu'il ne jouait jamais sans se plaindre qu'Hermione fût un rôle plus beau, sans regretter qu'il eût été l'objet d'une prédilection toute particulière du poète.

« Racine, disait-il, m'a laissé trop à faire. » En général, dans tous ses grands rôles il s'élevait à une sphère d'où, une fois placé il ne descendait plus; chaque représentation l'y montrait nouveau, car toujours l'inspiration lui amenait des beautés imprévues. Dans plusieurs autres rôles, il n'était pas sublimé avec autant d'uniformité; quelques parties languissaient; mais tout-à-coup, comme s'échappant de ce sommeil, de cette nuit, il lançait des éclairs éblouissans, ce qui faisait croire que sa langue provenait d'un calcul. Peut-être aussi le poète n'ayant pas été égal, il avait par là interdit à son interprète la faculté de l'être. S'il nous fallait l'apprécier d'une manière générale, nous dirions : Talma, comme Tacite parmi les historiens, a été l'acteur de la pensée, Lëkain celui de la passion amoureuse ou jalouse. Larive, avec son organe sonore et sa déclamaion pompeuse, ne s'adressait guère qu'à l'imagination.

LIQUIDATION DE M. JOHN COCKERILL A LIÈGE.

Sur la proposition de M. John COCKERILL et de l'avis de MM. les Commissaires au sursis, le public est informé que l'ÉTABLISSEMENT DE SERAING, situé près de Liège, sera mis en vente publique dans un délai de quatre mois et demi (1^{er} mars 1840).
Des avis ultérieurs seront publiés pour annoncer l'époque de la liquidation, ainsi que les noms des dépositaires du cahier des charges dans les principales villes du continent.
Liège, le 15 octobre 1839. Par délégué, Le Secrétaire de la Commission, L. TREMPER.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 22 OCTOBRE.

Naissances: 5 garç., 4 filles.
Décès: 4 garç., 1 homme, 1 femme, savoir:
Jean Laurent Robert Plancher, âgé de 58 ans, cultivateur, rue Longdoz, époux de Cath. Jh. Fraigneux. — Anne Marg. Destria, matelassière, âgée de 77 ans, béguinage S.-Christophe, veuve de Jean Bertho.

ANNONCES.

On A PERDU une BOURSE EN PERLE contenant environ 35 frs., depuis le faubourg St-Laurent en descendant le thier sur la Fontaine et se dirigeant sur l'Hôtel-de-Ville par le quai de la Sauvenière. La personne qui l'a trouvée est priée de la remettre chez M. ALBERT, pharmacien, rue Souverain-Pont, le contenu sera la RECOMPENSE.

A l'occasion de la fête à XHOVEMONT, BAL dimanche et lundi 27 et 28 courant, chez ANDRÉ THONARD.

A VENDRE une JOLIE MAISON, entièrement neuve, située à Liège, rue Marengo, avec cour, caves, pompe et magasin. S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège, place derrière le Spectacle, n. 2.

A VENDRE, ensemble ou séparément, TROIS PETITES MAISONS en bon état, situées au faubourg St-Léonard, à Liège. S'adresser au notaire SERVAIS, en cette ville.

Le notaire SERVAIS est chargé de VENDRE, de gré-à-gré une BELLE PIECE DE FOND, située à Forêt, et consistant en terre à labour et bois, d'une surface de dix bonniers.

ON CHERCHE, pour LOUER DE SUITE, un JARDIN, situé le plus à proximité possible de la ville, de préférence avec une serre; s'adresser au bureau de cette feuille.

La MAISON n. 360, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., est à LOUER. S'adresser Basse-Sauvenière n. 24.

Vis-à-vis l'église St-Gilles, QUARTIER avec la jouissance d'un jardin, à LOUER de suite à un prix avantageux. S'adresser au bureau de cette feuille.

A LOUER une BELLE MAISON et JARDIN, n. 645, rue mont-St.-Martin, vis-à-vis l'Hôtel du Gouverneur, pour la Noël prochain, plutôt si on le désire. S'adresser rue derrière le Palais, n. 407.

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,
MAISON ORBAN, EN FACE LE PONT D'ILE.

A l'honneur d'annoncer qu'il continue sa fabrique de COLS de SATIN et COLS CRAVATTES, et qu'il est possesseur d'un nouveau moyen d'empêcher les cols de s'user en-dessous. On se charge des raccommodages.

Le même tient un assortiment complet de Gants, Parfumeries, etc.

Sa fabrique de Registres, de Cartonnages, de Reliures, etc., est toujours en pleine activité. Il est parfaitement assorti en Fournitures de Bureau.

REVENTE

PAR

SUITE DE SURENCHERE.

LUNDI 4 NOVEMBRE 1839, à 10 heures du matin, Au bureau de la justice-de-peace du quartier du Sud, rue d'Amay, à Liège, le notaire MOXHON procédera à la revente définitive d'une

BELLE MAISON DE COMMERCE, restaurée à neuf, sise à Liège, rue Gérardrie, n. 769, portant Penseigne de la Cloche-d'Or, joignant d'un côté à M. Cerfontaine-Stat, et de l'autre à M. Thomas, SUR LA MISE A PRIX DE 17,400 FRANCS, montant de la surenchère.
S'adresser, pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON.

COURS DE SOLFÈGE (MUSIQUE.)

M. Etienne SOUBRE,

Professeur-adjoint au Conservatoire Royal,

OUVRIERA LE 3 NOVEMBRE PROCHAIN,

UNE CLASSE DE SOLFÈGE

Les leçons se donneront les Mardi, Jeudi et Samedi de 6 à 7 heures du soir, dans une des salles de l'Institution de MM. Lenoir et Malchair, place St.-Jean.

La durée du cours sera de six mois et comprendra l'étude de la première partie des solfèges de Garaudé.

On peut s'inscrire dès-à-présent chez M. SOUBRE, rue de l'Université, n. 5.

A SURENCHERIR D'UN 20^e DU PRIX, JUSQU'INCLUS LE 29 OCTOBRE 1839.

En l'étude de M^o MOXHON ou en celle de M^o AERTS, notaires à Liège,

les immeubles suivants,

VENDUS A LA

REQUÊTE DES ENFANS DE FEU MATHIEU-JOSEPH CLOSSET, DE LIÈGE.

1^{er} LOT. Une belle et grande MAISON, à porte cochère, occupée par M. Geoffroy, sise à Liège, sur la Batte, n. 5-1078, avec cour, fontaine et écurie pour plusieurs chevaux, ayant deux corps de bâtiments, séparés par la cour, chacun composé de plusieurs beaux salons; le bâtiment de derrière donne sur la rue de la Barbe-d'Or, dans laquelle il a une issue.

Cette maison joint d'un côté à M. Raskin, de l'autre à Mme. veuve Sauveur; sa position avantageuse au bord de la Meuse la rend propre à toute espèce de commerce. Elle a été adjugée provisoirement pour le prix de 55,000 francs.

2^{me} LOT. Une MAISON, servant présentement de magasin, sise à Liège, rue de la Barbe-d'Or, n. 1^{er}, en face de la maison précédente, joignant d'un côté à M. Grosfils, brasseur, de l'autre à la veuve Vaillant, derrière à M. Sklin, adjugée provisoirement pour le prix de 6050 francs.

3^{me} lot. Une grande MAISON, n. 55-1430, vis-à-vis de l'abbatôir, composée de plusieurs corps de bâtiments, grandes cours, pompe et dépendances, sise à Liège, en Pêcheurie, avec terrain propre à bâtir, donnant dans la Grande-Nassarue, occupée partie par M. Lamarche, tonnelier, et partie par M. Defrance, boucher, joignant vers le Pont-des-Arches à M. Jacques Ledent, vers le pont de Saucy à la demoiselle Broka et autres, louée 650 francs annuellement, et adjugée provisoirement pour le prix de 5000 francs.

4^e et 5^e LOTS. 1^o Une belle et grande MAISON de campagne, renfermant un ancien moulin hors de service, pouvant facilement être remis en activité, cour, bosquet, étang, source, jardin d'agrément et jardin légumier, le tout occupé par les vendeurs, et une prairie nommée Fourgon, tenue par Charlier; 2^o un moulin à farine, mû par un cours d'eau qui ne tarit jamais, avec remise et écuries, occupé par le sieur Desama, meunier; 3^o une maison dite Renier-Lemoine, occupée par Higny; le tout ne formant qu'un ensemble situé à Vaux, commune d'Olne, de la contenance d'un hectare 65 ares 19 centiares; 4^o une ferme occupée par le sieur Desama, écurie, grange, cour avec puits et 8 hectares 61 ares 56 centiares de jardin, vergers, terres et prés, situés à Olne, avec une parcelle de terre sur la commune de Nessonvaux;

Ces IMMEUBLES (non compris la maison de campagne, avec ses jardins, bosquet et dépendances, qui sont réservées au propriétaire) sont loués 2504 francs annuellement, ils ont été adjugés avec la maison de campagne pour le prix de 58,000 francs.

6^e LOT. UNE FERME occupée par le sieur Charlier, dont les bâtiments sont dans le meilleur état, et une petite maison à côté, occupée par Crepin, avec 18 hectares 7 ares 5 centiares de jardin, vergers, terres et bois, situés communes d'Olne et de Nessonvaux, le tout loué (non compris les parcelles de bois qui étaient réservées aux propriétaires) 1701 francs par année. Cette ferme a été adjugée provisoirement pour le prix de 40,000 francs.

7^e LOT. UNE FERME, occupée par le sieur Nicolas Albert, granges, écuries, étable, jardins, terres, prés, vergers et bois, plus une petite maison, cour et jardin occupés par Jean-Léonard Lavalley, et une maison avec jardin, occupée par Denis Wayave, le tout d'une contenance de 16 hect. 40 ares 5 cent., situés communes d'Olne et de Nessonvaux, dont le revenu annuel est de 1175 fr. 48 c., non compris les parcelles de bois qui étaient réservées aux propriétaires. Cette ferme a été adjugée provisoirement pour le prix de 25,100 fr.

8^e LOT. UNE FERME, occupée par Hubert Fontayn, avec cour, écurie, jardin, verger, pré, pâture et bois, contenant 4 hectares 56 centiares, située communes de Nessonvaux et Olne, louée 480 francs annuellement, adjugée provisoirement pour le prix de 15,600 fr.

9^e LOT. UN PRÉ, dit Thier des Peupliers et une parcelle de Broussailles au-dessous de ce pré, contenant ensemble 97 ares 24 cent., situés commune de Nessonvaux et Olne, adjugés provisoirement pour le prix de 1500 fr.

10^e LOT. UNE FERME, habitée par Déclusin, cour, étable, grange et fournil, sur le bois d'Olne, jardin, verger, prés et terres, plus une petite maison avec jardin, occupée par Jean-Joseph Ledent, aussi sur le bois d'Olne, contenant ensemble 7 hectares 50 ares 95 centiares, situés commune d'Olne et de Nessonvaux, le tout loué 491 fr. 48 c. annuellement, et adjugée provisoirement pour le prix de 12,900 fr.

11^e LOT. UNE PRAIRIE, dite Gomé Levay, commune de Nessonvaux, ci-devant exploitée par Pirotin, de 46 ares 90 cent., adjugée provisoirement pour le prix de 2500 fr.

12^e LOT. UNE MAISON, occupée par Piette, avec jardin d'un are 76 centiares, commune de Nessonvaux, louée 47 francs 40 centimes annuellement, adjugée pour le prix de 475 francs.

13^e LOT. UNE MAISON, dite Maison du Faweux, avec jardin, verger et pré, de la contenance d'un hectare 20 ares 85 centiares, commune d'Olne, louée 215 francs 78 centimes annuellement, adjugée provisoirement pour le prix de 4000 frs.

14^e LOT. UNE MAISON sur le Rahay, occupée par Crahay, jardin, verger et prés, contenant 2 hectares 53 ares 15 centiares, commune d'Olne, louée 257 fr., adjugée provisoirement pour le prix de 6100 fr.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, à Liège, aux dits notaires MOXHON et AERTS; à Verviers, chez M. le notaire VOISIN; à Olne, chez M. le notaire REGNIER; à Soiron, à M. FLECHET; à Herve, chez M. le notaire MERRY; et à Ensival, chez M. le notaire DELEAU.

PATE Pectorale et SIROP Pectoral
DE NAFÉ D'ARABIE,
contre les Rhumes, Catarrhes, Enrouemens, Asthmes, Coqueluches et les irritations de poitrine.
RACAHOUT DES ARABES
Aiment des convalescens, des dames et des enfans.
DEPOT, chez M. DELCOURT-FROIDBISE, place du Spectacle n. 762, à Liège.

ADJUDICATION PUBLIQUE

DE BIENS-FONDS.

LUNDI 11 NOVEMBRE 1839, à 2 heures après-midi, le notaire SERVAIS vendra publiquement, en son étude, à Liège, place Derrière-le-Spectacle, N. 2:

un Bien,

SITUÉ AU CALVAIRE, COMMUNE DE LIÈGE, consistant en une maison et bâtiments, y annexés; avec une excellente source d'eau; beaux vergers en culture et autres, ensemble d'une contenance de 5 bonniers.

Le tout d'un seul gazon et aboutissant, d'un côté, à M. le 1^{er} président De Behr, d'un second, à la rue du Calvaire, d'un 5^e, à MM. Bernimolin et Rongé; d'un 4^e, à la ruelle Snapeux.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES

HOSPICES CIVILS DE LIÈGE

Informé MM. les étudiants en chirurgie de la Belgique, que le

CONCOURS PUBLIC

POUR LA

PLACE D'ÉLÈVE INTERNE DE CHIRURGIE, à l'hôpital de Bavière,

Aura lieu le 7 NOVEMBRE 1839, à 5 heures de relevée, dans l'amphithéâtre de médecine audit hôpital.

Les concurrents sont invités à se faire inscrire au secrétariat de ladite commission, rue Féronstrée, et à y déposer au plus tard le jour du concours avant midi, les certificats exigés par le règlement.

Les avantages attachés à cette place sont un traitement annuel de cent vingt francs, plus la table, le logement, le feu et la lumière audit hôpital.

BOURSES.

PARIS, LE 21 OCTOBRE

5 p. c.	81 60	Mutualité.	—
4 p. c.	101 50	Act. Réunies.	—
3 p. c.	110 85	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque. 2840		Deite active.	30 1/4
Ob. de la v. de Par. 1240		Passive.	7 7/8
Emp. belge.	101 5/4	Emp. romain.	105 5/8
Soc. générale.	—	Naples.	105 10
B. de Belg.	710	Empr. port. 3 p. c.	24 1/4

LONDRES, LE 20 OCTOBRE.

5 1/2 consolidés.	90 5/8	Différées.	15 3/4
BELG. 1832.	105 1/2	Passives.	7 5/4
Hol. Dette active.	52 5/8	Russie.	—
Portug. 5 p. c.	56 1/8	BRESIL.	75 1/2
Id. 3 p. c.	24 3/4	MEXICAINS 5 p. c.	—
Emp. 1854.	50 1/4		

AMSTERDAM, LE 21 OCTOBRE.

Dette active.	51 7/8	Espagne. Ardoin.	26 5/8
5 p. c.	100 3/8	D. diff. 1850.	—
Billet de chang.	24 5/4	» 1855.	—
Synd. d'am.	95 7/8	» Passive.	8
» 3 1/2 p. c.	—	Portugal. E. 5 p. c.	—
Soc. de Commerce	172 1/8	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	105 5/4
» de Rotterdam.	—	» — 1820.	105 7/8
Prusse L. 1852.	—	» C. c. Hope.	97 1/2
Autriche. Métall.	105 5/8	» Ins. gr. liv.	—
Bresil. Emp.	74 5/8	Pologne. L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 22 OCTOBRE.

Anvers. Dette act.	105 1/4	Prusse. Em. à Berl.	125
» Dette diff.	50 1/2	Naples. Cert. Fal.	95 5/8
Emp. de 48 milli.	101 1/8	Et. R. Levée 1852.	101 1/2
» de 50 milli.	92 1/2	Cert. à A. 1854.	100 1/8
Hollande. Det. act.	—		
Rente rem.	—	CHANGES.	
Autriche. Métall.	107 1/4	Amsterd. C. jours	pair.
Lots de fl. 250.	458	Id. 2 mois.	—
» fl. 250.	525	Rotterdam. C. jours.	pair.
» fl. 500.	826	Id. 2 mois.	—
Polog. Lots fl. 500	122 1/2	Paris. C. jours.	118 av.
» fl. 500	155 1/2	Id. 2 mois.	112 0/10 p.
Bresil. E. L. 1854.	74 1/4	Londres. C. jours.	401
Espagne. Ardoin.	26 5/8	Id. 2 mois.	397 1/2
Dette passive 1854.	8 1/2 5/16	Id. 3 mois.	36 1/8
» différée.	—	Francfort. C. jours	55 11/16
Danemar. E. Not.	96	Id. 3 mois.	114 0/10
Dito à L.	74	Bruxelles et Gand.	—

BULLETIN DE BOURSE DU 22.

Le cours de Paris d'hier n'étant pas connu, il s'est fait peu d'affaires en rente espagnole, qui était offerte à l'ouverture de la bourse à 26 5/8 et qui a été ensuite négociée à 26 1/2 pour rester 26 7/16 0/10. Les primes à toutes les échéances faibles et offertes.

BRUXELLES, LE 22 OCTOBRE.

Dette active 2 1/2	54 1/2	A Brasseries.	—
Emp. Roischid.	101	Tapis.	—
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 milli.	92 5/4	Mutualité.	102 1/2 et
Id. de 57 mil.	71 5/8	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	95	A Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	755	Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	—	Borinage.	—
S. de Comm. de c.	114	Houyoux.	—
B. de Belgique.	68 5/4	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	—	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	H.-F. Luxembourg	—
Banque Foncière.	—	Civile.	95
Idem.	—	Herve.	—
Fleuu.	150	Ch. de Fer de Col.	—
Honau.	104	Ch. de B., M. et B.	—
Schlessin.	100	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	95	Holl. Dette active.	—
Levant du Fleuu.	126 1/2	Losrenten inscrit.	—
Ougrée.	—	Autriche. Métall.	—
Sars-Longcham.	—	Naples. C. Falcon.	—
Chemins de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	26 1/4
Vennes.	—	Fin courant.	26 1/4
St-Léonard.	—	Prime fin cour.	—
Chatelneau.	—	Différée de 1851.	—
Verreries.	—	Idem de 1854.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verr. de Charl.	—	Bresil. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—	Bome. E. de 1854.	—

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 21 OCTOBRE.

Le brick meckl. Emma, v. de Riga, ch. de bois.
Le brick meckl. Ernst et Julie, v. de Riga, ch. de bois.
Le brick meckl. Helena, v. de Riga, ch. de bois.
Le pleyt belge Mathilda, v. de Bergen, ch. de stockvisch.